

appel aux sentiments les plus condamnables ? en poussant le cri de guerre contre le catholicisme ? en transformant en haine les croyances religieuses ? Croit-on que cette opposition puisse se maintenir longtemps avec la même prépondérance ? le peuple qui l'a élevée, ouvrira les yeux et lorsqu'elle sera réduite à ses forces naturelles, on comprendra combien il serait absurde de bouleverser un gouvernement, simplement parce que plusieurs hommes que des principes communs ne lient point les uns aux autres, se sont réunis, dans le but de prendre la place de ceux qui sont au pouvoir. Di des changements, aussi peu motivés qu'ils sont contraires au bien-être de l'état, pouvaient avoir lieu avec tant de facilité, il en résulterait bientôt une anarchie comparable à peine à celle qu'amènerait l'application du système de la représentation basée sur la population.

On ne niera point que les hommes qui se groupent aujourd'hui dans l'Opposition n'ont aucun lieu commun. La majorité bas-canadienne, nombreuse comme elle est, a pourtant des principes, un but, des sentiments d'hostilité et de sympathie, partagés par chacun de ceux qui la composent ; mais l'Opposition, que veut-elle ? n'est-ce pas une coterie plutôt qu'un parti.

L'Hon. J. S. Macdonald.—Sir Allan MacNab, M. G. Brown, M. Mackenzie et M. Cauchon firent tous de l'opposition à M. Hinks. Ils ne s'accordaient pas entr'eux ; mais cela empêcha-t-il le ministère d'être battu ? L'Opposition n'a pas à donner de plan politique avant d'avoir été appelée au pouvoir. Après la défaite du ministère-Hincks, ne forma-t-on pas un autre cabinet ?

L'Hon. M. Loranger.—Ah ! c'est ce que j'ai toujours pensé. On veut dire que l'Opposition n'est pas obligée d'avoir des principes.

M. Brown.—C'est réellement par trop cruel de la part du député de Cornwall, de pousser l'hon. Secrétaire jusque dans ses derniers retranchements, en le réduisant à excuser la conduite du parti ministériel au moyen de la conduite de l'opposition. Mais ce serait bien mieux si ce ministre, laissant l'opposition tranquille, s'occupait de son propre parti.

L'hon. M. Loranger.—Je m'occupe des intérêts de mon parti, en disant, par exemple, que le député de Toronto, que celui de Portneuf et que celui de Montmorency ont voté contre le principe de la double majorité, au sujet d'une motion de l'hon. J. S. Macdonald, favorable à ce principe. [Eclats de rire.]

M. Thibaudeau.—Et vous, vous parlez en faveur de cette résolution. [Rires.]

L'hon. M. Loranger.—Je vous mets au défi de trouver deux mots de moi, pour cette motion.

M. Thibaudeau.—(lit un paragraphe du *Globe* où il est dit que M. Loranger vota le 3 juin 1856 en faveur du prince de la double majorité.)

M. Loranger.—Cette année, je m'absentai le 1er juin, pour ne revenir que le 10. Comment aurais-je pu voter comme le prétend ce journal ? Pour revenir à la question qui nous occupe, la majorité haut-canadienne ne peut manquer de perdre bientôt de ses forces. Vienne le député de Lennox et Addington, qui est évidemment ministériel et la majorité haut-canadienne ne sera plus que de trois voix.

Une voix.—Et Oxford ?

M. Loranger.—Oh ! Oxford n'a pas assez à se féliciter du député de Toronto, pour élire uno de ses créatures. [Rires.] Le dernier parlement renfermait aussi un parti de 17 députés qui voulaient tout régenter ; les élections sont venues et ce parti puissant est réduit à cinq voix ! Où en serions-nous s'il fallait renverser un gouvernement, parce qu'il n'a pas eu la majorité d'une des deux provinces, dans un vote sur une question d'une portée générale ? Ne sait-on pas qu'il suffit de l'absence momentanée d'un député, du mauvais vouloir de deux ou trois personnes pour amener un pareil résultat, et faudrait-il alors que le ministère s'avouât vaincu, bien qu'il eût eu une majorité écrasante des députés de la province prise comme un tout ?

En Angleterre, on est bien plus économe de changements ministériels et une défaite du ministère ne porte pas ce dernier à se retirer. Il faut qu'il soit bien certain de ne pas posséder la confiance de la majorité, pour qu'il se décide à se retirer et les changements qui sont considérés comme dangereux en Angleterre, devraient l'être bien plus au Canada où, par suite de notre

double population et des différences de mœurs, de race, de religion, de principes de langues et de tendances, il est si difficile d'arriver à une combinaison qui plaise à la masse du peuple des deux provinces.

A présent, qu'il me soit permis de dire quelques mots à propos du vote auquel l'hon. député de Portneuf vient de faire allusion. Sir Allan MacNab venait de sortir du cabinet, parce qu'il n'avait pas la majorité du Haut-Canada. C'était au brave chevalier à décider si cette échec partiel devait amener sa retraite ; mais avoir répondu dans l'affirmative par sa démission, je soutins que ses collègues auraient dû le suivre dans sa retraite. Ce ministère était libre d'adopter ou de rejeter le principe ; mais puisqu'il l'avait adopté, tous ceux qui composaient le cabinet auraient dû imiter leur chef. Telle était alors mon opinion et l'on voit que j'étais, non pas précisément pour le système de la double majorité, mais pour l'adoption d'une politique bien arrêtée, de la part des ministres.

Cette double majorité à laquelle on veut nous soumettre, elle ne se trouve nulle part et la constitution, pas plus que les Résolutions de M. Harrison sur le gouvernement responsable, n'en dit pas un mot. C'est une affaire de discrétion et je puis assurer les Haut-Canadiens que jamais ils ne découvriront dans le ministère, ni dans la majorité bas-canadienne le moindre désir de tyranniser le peuple du Haut-Canada, ou de froisser ses sentiments. (Applaudissements)

Québec, 18 mars 1858.

Depuis trois jours, la température à Québec s'est tiède et brumeuse. Le dégel est très-avancé. Encore quelques jours de ce temps, et en ville, nous marcherons sur la terre.

C'était hier la Saint-Patrice. Malgré la pluie et le mauvais état des chemins, les Irlandais ont paradé dans nos rues avec le plus bel entrain. Leur procession présentait un singulier coup-d'œil. Toute la population irlandaise marchait sous la bannière nationale : hommes de tout état, femmes de tout air, vieillards goutteux et rhumatiques, et petits enfants souriants ou morveux, en un mot, les deux sexes et tous les âges, la beauté et la laideur de l'Irlande québécoise étaient ce jour-là sur pied. La Gaîté parcourait nos rues en souveraine. Quant aux toilettes, il y en avait pour tous les goûts ; je vous aurai tout dit en vous apprenant que les pantalons blancs furent de mise hier, pour la première fois cette année. Aujourd'hui, Québec est replongé dans sa tristesse habituelle. Il fait son carême, et d'ailleurs il y a encore tant de misère dans les faubourgs !

VI^e PARLEMENT CANADIEN.

1^{re} SESSION.

{ 18^{ème} séance, jeudi,
22-mars, 1858.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

M. W. B. Lindsay, greffier de la Chambre,—ouvre la séance par la lecture du billet suivant qui lui est adressé par M. Henry Smith, président.

« Toronto, 22 mars.

« Monsieur,—Me trouvant dans l'impossibilité de siéger aujourd'hui, par suite d'une grave indisposition, je vous prie de bien vouloir faire part de ce contretemps à la Chambre, afin qu'elle s'ajourne jusqu'à demain, ou jusqu'au jour suivant.»

Le Proc. Gén. Macdonald—dit que la Chambre doit regretter profondément l'indisposition sérieuse du Président qui, dans son opinion, est bien malade et tout à fait dans l'impossibilité de siéger. Comme l'ajournement, à partir de mercredi prochain jusqu'après les fêtes de Pâques, avait été décidé, il propose de commencer dès à présent cet ajournement jusqu'au 7 avril.

M. Brown—est certain que les députés de la gauche se joindront au Procureur-Général pour regretter la maladie du Président ; mais, en même temps, il voudrait que la besogne de la Chambre fit un peu plus de progrès ; et ce serait à la Chambre à décider s'il est bien de perdre ainsi deux jours. Ne pourrait-on pas s'ajourner jusqu'à demain et voir si le Président ne sera pas mieux pour cette séance ?